

Modalités de l'accord de service Intra-Oral Canada

Les modalités suivantes sont propres aux comptes canadiens et sont assujetties aux modalités générales de KaVo Complete Canadian et comprennent les modalités particulières de votre (« CLIENT ») « Forfait(s) » de service pour votre entreprise Dental Imaging Technologies Corp. (« ENTREPRISE ») (les marques comprennent DEXIS™, KaVo Imaging et Gendex™) (individuellement et collectivement, « MATÉRIEL ») et leurs logiciels ainsi que les modules logiciels dont l'ENTREPRISE vous a concédé la licence (« LOGICIEL »). Le MATÉRIEL et le LOGICIEL sont collectivement désignés comme étant votre « SYSTÈME D'ENTREPRISE ». L'ENTREPRISE ou le distributeur autorisé de l'ENTREPRISE (« DISTRIBUTEUR ») effectuera toutes les transactions de remplacement du forfait Core au Canada. Tous les remplacements du forfait Essential seront négociés avec l'ENTREPRISE. La couverture est limitée au matériel sérialisé appartenant au client et situé à l'adresse imprimée sur le formulaire d'inscription ou autrement enregistré par l'ENTREPRISE. En cas de conflit entre les présentes modalités de KaVo Complete Canadian, les présentes modalités prévaudront sur celles de KaVo Complete Canadian.

1. Tout le MATÉRIEL non fonctionnel doit être retourné à l'ENTREPRISE pour être admissible à la couverture du ou des forfaits énumérés ci-dessous.

a. **Remplacement du forfait Essential** : À la fin de votre consultation de soutien technique, l'ENTREPRISE vous fournira électroniquement un numéro d'autorisation de retour de marchandise (ARM) et une étiquette de retour pour le retour du MATÉRIEL non fonctionnel à l'ENTREPRISE pour inspection et évaluation. L'ENTREPRISE tentera d'expédier votre MATÉRIEL de remplacement le jour même où votre MATÉRIEL non fonctionnel est récupéré pour l'expédition. Si, pour une raison quelconque, l'ENTREPRISE ne peut pas expédier le même jour, le MATÉRIEL de remplacement sera expédié le jour ouvrable suivant. Les envois sont effectués par le biais d'un service de deux jours, le cas échéant. L'ENTREPRISE n'est pas responsable des livraisons manquées.

b. **Remplacement du forfait Core** : Une fois votre consultation d'assistance technique terminée, l'ENTREPRISE percevra le paiement de la franchise spécifique pour votre MATÉRIEL qui doit être remplacé et enverra au CLIENT le matériel de remplacement. Le CLIENT recevra un numéro de l'ARM et une étiquette de retour d'expédition pour le retour du MATÉRIEL non fonctionnel à l'ENTREPRISE. Sinon, l'ENTREPRISE peut contacter un DISTRIBUTEUR pour l'informer du remplacement sous garantie et le DISTRIBUTEUR percevra le paiement de la franchise spécifique pour votre matériel qui doit être remplacé auprès du CLIENT. Une fois le paiement encaissé, le DISTRIBUTEUR enverra au CLIENT le matériel de remplacement et le CLIENT renverra le matériel non fonctionnel au DISTRIBUTEUR pour qu'il soit renvoyé à l'ENTREPRISE. Une franchise distincte est requise pour chaque pièce individuelle de MATÉRIEL à chaque fois qu'elle est remplacée et non couverte par une garantie de remplacement comme indiqué dans la section 2 ci-dessous. L'ENTREPRISE n'est pas responsable des livraisons manquées au CLIENT.

2. Pièces et équipements de remplacement : À la seule discrétion de l'ENTREPRISE, les pièces et équipements de remplacement peuvent être neufs ou remis à neuf en usine. L'ENTREPRISE se réserve le droit de remplacer l'équipement par une version identique ou plus récente, le cas échéant. Les pièces et équipements de remplacement couverts par le volet essentiel seront couverts par une garantie limitée de 90 jours pour se prémunir contre tout défaut de fabrication. Les remplacements au titre du forfait Core (franchise) seront assortis d'une garantie limitée de 12 mois. Si le(s) forfait(s) se prolonge(nt) au-delà de la période de garantie limitée, l'équipement remplacé sera couvert pour la durée du(des) forfait(s), le cas échéant.

3. Inspection et évaluation : Le(s) forfait(s) vise(nt) à offrir une couverture contre les défaillances du MATÉRIEL en raison d'une « usure » raisonnable. À la réception du matériel non fonctionnel, l'ENTREPRISE inspectera et évaluera le MATÉRIEL non fonctionnel. S'il est déterminé que : Le MATÉRIEL fonctionne mal en raison d'une négligence ou d'une mauvaise utilisation de la part du CLIENT, tel que stipulé dans les conditions de KaVo Complete Canadian, un représentant de l'ENTREPRISE contactera le CLIENT pour discuter des options de remplacement. La couverture des dommages accidentels dans le cadre de tous les forfaits permet l'achat de MATÉRIEL de remplacement à un prix réduit par rapport au prix de détail actuel. Les taxes applicables sont supplémentaires et seront appliquées au moment de la commande. L'ENTREPRISE tentera de remplacer votre MATÉRIEL par le même modèle lorsqu'il sera disponible. En cas d'indisponibilité, l'ENTREPRISE se réserve le droit de remplacer votre MATÉRIEL par un modèle plus récent.

4. Remise du MATÉRIEL : Le remplacement de MATÉRIEL est conditionné à la remise permanente du MATÉRIEL défectueux à l'ENTREPRISE. L'ENTREPRISE n'aura aucune obligation ou responsabilité envers vous dans le cadre du (des) forfait(s) et votre achat de MATÉRIEL de remplacement se fera au prix de détail intégral si vous choisissez de conserver votre MATÉRIEL défectueux.

5. Conditions relatives au numéro de série : L'ENTREPRISE ne fournira pas de service ou d'assistance pour votre SYSTÈME d'ENTREPRISE sans un numéro de série valide. Dans le cas où vous fournissez à l'ENTREPRISE du MATÉRIEL pour inspection qui ne correspond pas au numéro de série fourni au spécialiste du support technique téléphonique, l'ENTREPRISE vous retournera immédiatement votre MATÉRIEL et pourra annuler votre/ vos forfait(s) Premier, Essential ou Core.

6. Mises à jour des LOGICIELS de l'ENTREPRISE. L'ENTREPRISE vous fournira, sans frais supplémentaires, l'accès à chaque version fonctionnelle mineure et majeure (« Mises à jour ») du LOGICIEL principal de l'ENTREPRISE et, le cas échéant, aux modules spécifiques de votre LOGICIEL sous licence de l'ENTREPRISE pour le MATÉRIEL couvert par le(s) forfait(s). Dès sa sortie, une Mise à jour sera considérée comme un « LOGICIEL » et est soumise aux mêmes droits de licence, restrictions et accords que le LOGICIEL d'origine. Les mises à jour n'incluent pas les versions ou les modules futurs du LOGICIEL que l'ENTREPRISE licencie séparément, y compris, sans limitation, les nouveaux modules avec de nouvelles fonctionnalités qui sont disponibles à un coût supplémentaire. L'ENTREPRISE doit faire des efforts commercialement raisonnables pour corriger tout dysfonctionnement du LOGICIEL que vous lui avez signalé, que l'ENTREPRISE peut reproduire et qui empêche le LOGICIEL de fonctionner matériellement conformément aux spécifications de fonctionnement décrites dans les guides et manuels d'utilisation du LOGICIEL alors en vigueur (« Erreur »). Avant de contacter l'ENTREPRISE, vous devez faire des efforts raisonnables pour confirmer qu'une Erreur est causée par le LOGICIEL ou le MATÉRIEL et non par une autre cause ou un matériel tiers. Dans le cas où l'ENTREPRISE détermine qu'un problème que vous avez signalé n'est pas le résultat d'une Erreur ou est causé par du matériel de tiers, l'ENTREPRISE vous en informera et n'aura aucune autre obligation envers vous dans le cadre du(des) forfait(s). Les versions de LOGICIELS qui ne sont pas à jour seront retirées ou mises à jour à la discrétion de l'ENTREPRISE. L'ENTREPRISE n'a aucune responsabilité ou obligation de maintenir ou de soutenir les versions retirées du LOGICIEL.

7. Support technique—Tous les SYSTÈMES de l'ENTREPRISE bénéficient d'une assistance technique gratuite pendant la durée de la garantie du fabricant et pendant la durée de toute couverture supplémentaire du ou des forfaits. Les produits qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant ou par le(s) forfait(s) seront facturés pour l'assistance technique aux tarifs en vigueur de l'ENTREPRISE pour ce SYSTÈME de l'ENTREPRISE.